



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024

Convocation du : 13/09/2024

Séance du 19/09/2024 sous la présidence de Mme la maire, Jacqueline SCHUNCK

Secrétaire de séance : M. SCHWEIN Xavier

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 8

Délégations de vote : 4

Absents : 7

Présents : SCHUNCK Jacqueline, Maire ; HESSMANN Franck, VOGEL Camille, Adjoints ; HIEGEL André, SCHWEIN Xavier, BASSO Claude, CAYREL Maxime, HIRN Marie-Laure, conseillers municipaux.

Absents : SCHWEIN Noël, 1^{er} adjoint et MATEU Odile, FEHRENBACH Yann, SCHUNK Josée, ZAEPFFEL Gilles SOURDIAUX Sylvie, BRIENT Sandrine, conseillers municipaux.

Procurations : BRIENT Sandrine à HIRN Marie-Laure ; SCHWEIN Noël à VOGEL Camille ; SCHUNK Josée à HIEGEL André ; SOURDIAUX Sylvie à HESSMANN Franck.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 01 août 2024
2. Adhésion à la mission Information Géographique de l'ATIP
3. Appel à projet ACTEE CHÊNE 3
4. Sécurisation de l'entrée du village : demande de subvention à la CeA
5. Accessibilité de la mairie
6. Base d'adresse locale : Nouvelle numérotations des bâtiments et lieux
7. Location du garage de la rue de la 2^e D.B.
8. Points divers

Le quorum est fixé à 8 conseillers municipaux. Mme la maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h30.

Le conseil municipal s'ouvre sur une minute de silence en mémoire de M. SIEGEL Etienne, ancien ouvrier communal, dont le décès récent a profondément affecté les membres du conseil et toute l'équipe municipale. Mme la maire appelle également le conseil à faire mémoire de M. ENGEL André, ancien adjoint technique territorial, décédé en 2022.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 01 août 2024

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la dernière séance. Le conseil municipal arrête le procès-verbal de la séance du 1^{er} août 2024.

2) Adhésion à la mission Information Géographique de l'ATIP

Délibération n°2024/CM5/01 Adhésion à la mission Information Géographique de l'ATIP

Convocation du : 13/09/2024

Séance du 19/09/2024 sous la présidence de Mme la maire, Jacqueline SCHUNCK

Secrétaire de séance : M. SCHWEIN Xavier

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 8

Délégations de vote : 4

Absents : 7

Présents : SCHUNCK Jacqueline, Maire ; HESSMANN Franck, VOGEL Camille, Adjoints ; HIEGEL André, SCHWEIN Xavier, BASSO Claude, CAYREL Maxime, HIRN Marie-Laure, conseillers municipaux.

Absents : SCHWEIN Noël, 1^{er} adjoint et MATEU Odile, FEHRENBACH Yann, SCHUNK Josée, ZAEPFFEL Gilles SOURDIAUX Sylvie, BRIENT Sandrine, conseillers municipaux.

Procurations : BRIENT Sandrine à HIRN Marie-Laure ; SCHWEIN Noël à VOGEL Camille ; SCHUNK Josée à HIEGEL André ; SOURDIAUX Sylvie à HESSMANN Franck.

Type de scrutin : ordinaire

Votes pour : 12

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Délibération transmise au contrôle de légalité le : 23/09/2024

Délibération affichée le : 23/09/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

Vu la délibération du 4 décembre 2018 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP

Madame, le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La commune d'Ohnenheim a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 04/06/2015

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP assure pour les membres qui le souhaitent les missions suivantes :

- L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme

L'exécution de ces missions nécessite l'utilisation de données issues du système d'information géographique propre à l'ATIP et permet d'enrichir les données existantes.

Par délibération du 4 décembre 2018, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à la mission Système d'Information Géographique ainsi que les contributions correspondantes.

La mission proposée comprend les éléments suivants :

- La mise à disposition de l'outil informatique de consultation SIG Intragéo
- La formation à l'utilisation de l'outil et une assistance auprès des utilisateurs
- La mise à disposition des différentes couches de données (cadastre, données environnementales etc...) détenues par l'ATIP
- Une veille juridique, une animation métier et une expertise en matière d'information géographique

Cette mission donne lieu à la contribution annuelle fixée à :

Le Programme ACTEE + vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires

Considérant que la coopération entre les territoires était vivement encouragée dans le cadre de l'Appel à Projet CHÊNE 3, la Commune d'OHNENHEIM et la Communauté de communes ALSACE RHIN BRISACH, ont déposé une candidature commune, portée par la CC ALSACE RHIN BRISACH, coordinateur du groupement.

Le 03/07/2024, le dossier de candidature a été retenu par le Jury du Programme ACTEE pour la mise en œuvre des actions décrites dans la candidature. Les membres du groupement pourront donc bénéficier d'un accompagnement méthodologique et de financements pour mettre en œuvre des actions en matière d'efficacité énergétique validées par le Jury de l'AAP CHÊNE 3.

Les dépenses éligibles sont de différentes natures :

- Poste d'économe de flux,
- Acquisition d'outils de mesure et suivi des consommations énergétiques,
- Etudes techniques,
- Missions de maîtrise d'œuvre,
- Prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et sensibilisation

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de réduction des consommations d'énergie en application des exigences imposées par le décret tertiaire.

Les dépenses et aides prévisionnelles retenues dans la candidature sont les suivantes :

Lot 3 - Études énergétiques

Nombre : 4

Coût global (€ HT) : 15 750,00 €

Aide sollicitée (€ HT) : 8 600,00 €

Le budget prévisionnel de ces actions s'établit à 15 750,00 euros HT entre le 02/12/2023 et le 30/09/2026.

Suite à la sélection par le Jury de la candidature du groupement ACTEE porté par la CC ALSACE RHIN BRISACH, coordinateur, et dont la commune d'OHNENHEIM est membre à part entière, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat sera conclue entre la FNCCR et l'ensemble des collectivités membres du groupement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'AAP CHÊNE 3.
- **VALIDE** le montage et le fonctionnement du groupement porté par la CC ALSACE RHIN BRISACH.
- **AUTORISE** Mme la Maire à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.
- **AUTORISE** Mme la Maire à engager les dépenses liées aux actions portées par les membres du groupement dans le cadre de la candidature à l'AAP CHÊNE 3 et retenue par le Jury ACTEE.

4) Sécurisation de l'entrée du village : demande de subvention à la CeA

Délibération n°2024/CM5/03

Sécurisation de l'entrée du village : demande de subvention à la CeA

Convocation du : 13/09/2024

Séance du 19/09/2024 sous la présidence de Mme la maire, Jacqueline SCHUNCK

Secrétaire de séance : M. SCHWEIN Xavier

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 8

Délégations de vote : 4

Absents : 7

Présents : SCHUNCK Jacqueline, Maire ; HESSMANN Franck, VOGEL Camille, Adjoints ; HIEGEL André, SCHWEIN Xavier, BASSO Claude, CAYREL Maxime, HIRN Marie-Laure, conseillers municipaux.

Absents : SCHWEIN Noël, 1^{er} adjoint et MATEU Odile, FEHRENBACH Yann, SCHUNK Josée, ZAEPFFEL Gilles SOURDIAUX Sylvie, BRIENT Sandrine, conseillers municipaux.

Procurations : BRIENT Sandrine à HIRN Marie-Laure ; SCHWEIN Noël à VOGEL Camille ; SCHUNK Josée à HIEGEL André ; SOURDIAUX Sylvie à HESSMANN Franck.

Type de scrutin : ordinaire

Votes pour : 12

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Délibération transmise au contrôle de légalité le : 23/09/2024

Délibération affichée le : 23/09/2024

Suite à la réalisation de la piste cyclable entre Ohnenheim et Heidolsheim, Madame le maire expose les détails du projet de sécurisation de l'entrée du village par la création d'une écluse double. Pour financer le projet, Madame le maire explique au conseil que la CeA peut allouer aux communes des fonds spécifiques à la réalisation de ce genre d'opération. En effet, les travaux de voirie qui répondent à des opérations de sécurité en agglomération sont éligibles au dispositif de répartition du produit des amendes de police. Porté par la Collectivité européenne d'Alsace, ce programme peut couvrir 40 % du coût HT des dépenses éligibles.

Il est donc proposé au conseil de demander une subvention à la CeA en suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement prévisionnel

Dépenses (HT)	Recettes (HT)
Maîtrise d'œuvre : 3 700 €	Aide de la CeA – produit des amendes : 15 914,32 €
Travaux d'aménagement de la voie verte et écluse double : 36 085,80 €	Total subvention : 15 914,32 € (40%)
	Reste à charge de la commune : 23 871,48 € (60%)
TOTAL : 39 785,80 €	TOTAL : 39 785,80 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de réalisation des travaux d'aménagement de la voie verte et de l'écluse double.
- **AUTORISE** Mme la maire à demander les subventions à la Collectivité européenne d'Alsace au titre du programme de traverses d'agglomération.

5) Accessibilité de la mairie

Mme la maire présente au conseil municipal un projet de mise en accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite. Ce projet consiste en la création d'une rampe d'accès et à la modification de l'entrée de la mairie et des sanitaires et vise à conformer le bâtiment aux normes d'accessibilité.

Le montant global du projet est estimé à 112 560 € TTC et les possibilités de subvention sont multiples (Fonds communal de la CeA, DETR, Fonds de concours de la communauté de communes).

Le projet pourrait également intégrer des travaux de rénovation énergétique et de ravalement de façade. Par ailleurs, il contribuera à embellir la place de la mairie grâce à l'installation de l'ancien cadran de l'horloge de l'église qui trouvera sa place au milieu du demi-cercle de la rampe d'accès.

M. ZAEPFFEL Gilles arrive en séance à 8h35.

6) Base d'adresse locale : Nouvelle numérotation des bâtiments et lieux

Délibération n°2024/CM5/04

Base d'adresse locale : nouvelle numérotation des bâtiments et lieux

Convocation du : 13/09/2024

Séance du 19/09/2024 sous la présidence de Mme la maire, Jacqueline SCHUNCK

Secrétaire de séance : M. SCHWEIN Xavier

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 9

Délégations de vote : 4

Absents : 6

Présents : SCHUNCK Jacqueline, Maire ; HESSMANN Franck, VOGEL Camille, Adjoints ; HIEGEL André, SCHWEIN Xavier, BASSO Claude, CAYREL Maxime, HIRN Marie-Laure, ZAEPFFEL Gilles, conseillers municipaux.

Absents : SCHWEIN Noël, 1^{er} adjoint et MATEU Odile, FEHRENBACH Yann, SCHUNK Josée, SOURDIAUX Sylvie, BRIENT Sandrine, conseillers municipaux.

Procurations : BRIENT Sandrine à HIRN Marie-Laure ; SCHWEIN Noël à VOGEL Camille ; SCHUNK Josée à HIEGEL André ; SOURDIAUX Sylvie à HESSMANN Franck.

Type de scrutin : ordinaire

Votes pour : 13

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Délibération transmise au contrôle de légalité le : 23/09/2024

Délibération affichée le : 23/09/2024

Afin de mettre à jour la base d'adresse nationale, dans le cadre de la nouvelle réglementation, Mme la maire propose au conseil municipal la numérotation suivante des lieux et bâtiments publics :

SITES	NUMERO DE LA VOIE	NOM DE LA VOIE	REFERENCE CADASTRALE
Eglise Cimetière	33	Rue de l'église	section 02 parcelle 013
Ecole maternelle 2 Algeco	31A	Rue de l'église	section 02 parcelle 091
Ecole maternelle	35	Rue de l'église	section 02 parcelle 124

Ecole Elémentaire	56	Rue des Hiboux	section 02 parcelle 111
Agence Postale	29	Rue de l'église	section 02 parcelle 166
Mairie Bibliothèque	72A	Rue du Général de Gaulle	section 02 parcelle 168
Salle des fêtes Salle de sport Terrain de pétanque	194A	Rue du Moulin	section 05 parcelle 278
Locaux associatifs (pétanque, basket) Atelier municipal Dépôt sapeur pompiers Emplacement défibrillateur	194	Rue du Moulin	section 05 parcelle 182
Bennes verres	5	Zone artisanale	section 40 parcelle 099
Etang de pêche	5	Zone artisanale	section 40 parcelle 114
Aire de jeux Skate Park	196B	Rue du moulin	section 40 parcelle 285
Parking	196C	Rue du moulin	section 40 parcelle 285
Aire de remplissage phytosanitaire Antenne FREE	250	Rue du Moulin Lieu-dit OBERWEID	section 40 parcelle 75
Château d'eau	116C	Route de Heidolsheim	section 40 parcelle 251
Déchèterie verte Ancienne gravière	608	RD Route de Marckolsheim	section 38 parcelle 107

Le conseil se prononce en faveur de la future numérotation du déversoir d'orage (ouvrage du SDEA) dans la rue des clés. Ce travail devra être mené par la suite.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la numérotation des lieux et bâtiments listés ci-dessus.
- **AUTORISE** Mme la maire à mettre à jour la base d'adresse nationale en conséquence.

7) Location du garage de la rue de la 2e D.B.

Le garage de la rue de la 2^e D.B sera vacant à compter du 1^{er} octobre 2024. La visite du local a eu lieu et a permis de constater son état relativement vétuste. Néanmoins, Mme VOGEL Camille et plusieurs conseillers, font le constat que, vu la demande et compte tenu de sa superficie (40 m²), un tel bien pourrait aisément être loué à 80 € par mois.

Mme la maire informe le conseil municipal qu'une personne a déjà manifesté son intérêt, sans en connaître le prix, pour la location du garage. Après discussion, le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour une location à 80 € par mois.

La commune ayant besoin d'un espace pour stocker les vasques de l'éclairage public en attendant leur mise en place, le conseil municipal décide de différer la location en fonction du temps nécessaire aux entreprises chargées des travaux.

8) Divers

➤ Décision n°2024/06

Il a été décidé d'accepter un nouveau don de 60 € de la part de M. Joseph DICK. Ce quatrième don porte donc la somme totale à 1 286 €, ce qui a financé l'installation de la nouvelle table et ses bancs à l'aire de jeux. Ce nouveau don de 60 € finance la plaque à son nom qui a été installée sur la table.

➤ Décision n°2024/07

Il a été décidé de procéder aux virements de crédits suivants afin d'assurer l'équilibre du chapitre 67. Ce chapitre affiche en effet des dépassements budgétaires, du fait de dépenses imprévues (annulation d'un titre sur un exercice antérieur).

Section	Imputation	Chapitre	Montant
Fonctionnement	6184	011	• 500 €
Fonctionnement	673	67	+ 500 €

➤ Autres points divers

• Présentation du projet de guinguette par M. Guillaume PETIT

M. PETIT a été invité par Mme la maire à venir présenter son projet d'installer une guinguette temporaire à Ohnenheim. M. PETIT explique donc au conseil municipal son ambition d'ouvrir une guinguette qui s'implanterait temporairement, tous les vendredis soir des mois estivaux, dans le verger situé dans la cour fermée derrière l'agence postale. La guinguette, en plein air, servirait notamment les bières issues de la production de la pico-brasserie de M. PETIT ainsi que d'autres vins ou boissons non-alcoolisées. L'esprit se voudrait festif et familial.

Mme la maire trouve qu'il s'agit d'une bonne idée qui permettrait aux habitants de bénéficier d'un « lieu de vie » convivial et qui donnerait au verger un nouvel usage. De plus, les touristes résidant dans les nombreux gîtes et locations meublées de la commune pourraient également en profiter.

M. PETIT a l'ambition d'ouvrir la guinguette cet été 2025, après avoir préalablement obtenu la location de la licence IV.

• Remerciements de la chorale Sainte-Cécile

Mme la maire fait part au conseil municipal des remerciements de la Chorale Sainte-Cécile pour la subvention de 200€ versée par le conseil municipal.

• Continuité écologique de la Blind

Les propriétaires du Moulin Peter souhaitent réaliser des travaux de restauration de la continuité écologique de la Blind et recherchent des financements. La possibilité d'installer une turbine pour produire de l'électricité leur permettrait de financer en partie ce projet.

- **Journée du patrimoine du 22/09**

Mme le maire remercie le petit groupe qui s'est réuni autour d'elle pour établir le parcours et rédiger le questionnaire de la journée du patrimoine du dimanche 22 septembre 2024.

- **Rupture de canalisation**

Le conseil est informé qu'une rupture de canalisation après compteur a entraîné, à la fin du mois d'août, une importante fuite d'eau derrière l'Algeco. Les réparations ont été effectuées par M. Thomas SCHWEIN et ont coûté 641,88 €. Le surcoût engendré par cette fuite fera l'objet d'un dégrèvement sur la future facture d'eau du SDEA.

- **Construction des WC publics**

Mme le maire informe le conseil qu'une subvention a été demandée à la Collectivité européenne d'Alsace pour financer la construction des toilettes publiques près du cimetière. 10 000 € sont espérés en 2025 pour financer ces travaux estimés à 30 318,46 € HT.

Une réunion sur place aura prochainement lieu avec toutes les entreprises et les bénévoles qui participeront au chantier. M. André HIEGEL évoque la possibilité, lors des travaux de terrassement, de réserver quelques mètres cubes de béton pour combler certains trous qui se sont formés dans la cour de l'école maternelle.

- **Discussions diverses**

Le conseil échange sur les risques croissants en matière de cyber attaques et sur la nécessité de prendre des mesures de protection du parc informatique de la mairie. Il est envisagé de conclure un contrat avec une société proposant une solution complète de cybersécurité.

Les diagnostics plomb et amiante avant travaux sont en cours à l'école maternelle ainsi qu'un diagnostic de structure pour préparer la faisabilité de sa rénovation.

La séance est levée à 22h00.

Le secrétaire de séance,
Xavier SCHWEIN.

Le Maire,
Jacqueline SCHUNCK.